

DÉCEMBRE 2021 | NEWSLETTER # 21

# RELANCE DU PLAN DE LUTTE CONTRE LE SDRP EN PAYS DE LA LOIRE

*Par Vincent MULLER, référent régional de la filière porcine*

**En 2021, le Comité Régional Porcin (CRP) et les GDS des Pays de la Loire ont décidé de donner un nouvel élan à la lutte contre le SDRP en élaborant une charte sanitaire et un plan de prophylaxie contre la maladie.**

Les objectifs sont multiples :

- Réaliser un état des lieux complet de la prévalence dans les élevages
- Attribuer un statut sanitaire à chaque élevage
- Limiter les contaminations
- Etablir une stratégie de maîtrise de la maladie dans les élevages infectés

## LE SDRP, C'EST QUOI ?

Le SDRP, **Syndrome Dysgénésique Respiratoire du Porc** est une maladie virale apparue début des années 90, appelée à l'époque maladie mystérieuse ou maladie bleue. Elle se caractérise par des symptômes très variés et très variables, affectant les reproducteurs et les porcs en croissance. Ce n'est pas une maladie réglementée à ce jour.

### Chez la truie :

- On observe des avortements en fin de gestation, des retours en chaleur irréguliers
- En maternité, un état fébrile, mise bas difficile, hypogalactie et appétit capricieux.

### Chez le porc en croissance :

- Un syndrome grippal d'intensité variable selon la virulence de la souche virale, une mortalité plus importante
- Dans les formes moins aiguës, on observe des croissances hétérogènes et l'augmentation de troubles infectieux variables selon le statut sanitaire de l'élevage

## LA TRANSMISSION DE LA MALADIE

Elle s'effectue essentiellement par contact entre animaux : c'est une maladie qui s'achète ... D'où l'importance d'une bonne quarantaine et des mesures de biosécurité efficaces.

La voie aérienne est un mode de contamination réel mais sur une distance limitée : lors de chargement de porcs, ou en zone de forte densité d'élevage.

Comme pour de nombreuses maladies virales, la transmission par la semence de verrat est possible : attention aux semences d'importation, certains pays ont des CIA positifs SDRP.

En élevage atteint, seul un protocole vaccinal lourd et une grande rigueur dans la biosécurité permettent de limiter l'impact de la maladie.

La meilleure solution reste l'éradication par un dépeuplement/repeuplement du site infecté.

## LE PLAN DE LUTTE RÉGIONAL

Il s'articule sur les 4 objectifs cités en introduction.

### PROPHYLAXIE ANNUELLE

La prophylaxie doit avoir lieu pour tous les élevages identifiés, et être réalisée par le vétérinaire de l'élevage.

Le protocole est synthétisé dans le tableau ci-dessous :


**Protocoles de surveillance sérologique des NEGATIFS**

• En production

Naisseur	Naisseur-Engraisseur	Post-Sevreur	Engraisseur
10 truies *	10 truies * + 5 porcs **	10 porcelets **	10 porcs charcutiers**

1 à 3 contrôles / an selon zone (soumis à validation Groupe pilote SDRP)

Prélèvement de sang (tube ou buvard) ou de salive- Analyses de mélange de 5 si prélèvements individuels (sérum, buvard ou salive)



\*rangs de portée \* \*\* porcelets les plus vieux et porcs charcutiers les plus vieux et a minima >130j, dans cases et salles différentes

• En sélection-multiplication = EQS

- NE=15 truies/trim + 10 issus/trim. ou +5 issus/bande en zone à risque
- E=15 issus / trim (+ 5 issus/bandes en zone à risque)

Les éleveurs ont été ou vont être informés de la mise en place de cette prophylaxie.

### ATTRIBUTION D'UN STATUT SANITAIRE

Il existe 4 statuts SDRP d'élevage :

#### NEGATIF

Non vacciné et séronégatif selon le protocole de surveillance sérologique ANSP ou EQS

#### INTERMEDIAIRE

NE ou E lié à un N dont les truies sont vaccinées SDRP et dont les porcs sont non vaccinés et séronégatifs en fin d'engraissement

#### INCONNU

Aucun contrôle à jour permettant de qualifier l'élevage avec un autre statut

#### POSITIF

Au moins un résultat sérologique SDRP positif (*confirmé selon protocole*) ou un résultat PCR SDRP positif et qui n'est pas de statut intermédiaire

La connaissance de ce statut permettra de limiter les risques de contamination des élevages négatifs et intermédiaires par une meilleure gestion des transports.

### EN CONCLUSION

Le SDRP est une maladie potentiellement grave. Sa maîtrise est essentielle pour le bien-être des animaux, les répercussions économiques sont importantes pour l'éleveur. **Le statut indemne est gage de bonne santé pour les élevages.**